



Prévention des risques contre l'incendie : l'autoprotection des habitations par l'application rigoureuse du débroussaillage".

9h00 - Accueil des participants par M. Gatti, Président des Communes Forestières 13.

9h30-10h00 : Eléments de réglementation concernant le débroussaillage et la prévention des incendies.

Intervenants : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

10h00-10h40 : L'analyse et l'intégration du risque incendie dans les documents communaux.

Intervenant : DDAF 13.

10h40 à 10h55: Pause.

10h55-12h30 : les démarches et les moyens pour l'application du débroussaillage obligatoire : méthodologie, moyens financiers, moyens réglementaires, rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire.

Intervenants : DDAF 13, Observatoire de la Forêt Méditerranéenne, ONF, Mairie de Venelles.

12h30 Repas offert par les Communes Forestières

14h30-17h30 : Visites de terrain pour étudier les principes du débroussaillage obligatoire pour l'autoprotection des habitations et des voies de circulation à partir de réalisations sur la commune de Venelles.

Intervenants : DDAF 13, CCFF de Venelles, ONF, Mairie de Venelles, Communauté du Pays d'Aix et Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

Merci de nous renvoyer votre réponse par fax au 04. 42. 51. 03. 88. (à l'attention de M^{elle} Laure Castelli) avant le 07/09/06 :

Madame, Monsieur..... Qualité :

- Participera à la journée.
- Prendra part au déjeuner.
- Ne participera pas à la journée.